

Un presbytère de \$17,000

Tel est, à quelques dollars près, le coût de l'habitation curiale de Saint-Jérôme, petite ville de moins de sept cents foyers, auxquels il convient de joindre 2,127 âmes pour la campagne; en tout familles ou 5,475 habitants y compris les enfants à la mamelle. (*Dénombrement paroissial de 1897*).

Voici comment se décompose le coût de ce château moderne qui abrite le disciple du Fils du Charpentier. Il n'y a pas d'erreur: c'est le curé lui-même qui fournit les chiffres!

Édifice,	\$13,700
Calorifère,	798
Ecurie et Clôture,	1,600
Honoraires de l'architecte,	724
Total	\$16,876

Voilà un architecte qui va rapidement faire fortune, s'il trouve par année seulement deux paroisses comme la nôtre qui ont besoin d'un château curial pour dominer le reste des habitations.

En ma qualité de pauvre gueux, et au nom des autres pauvres gueux, mes frères, qui se logent à l'aise avec leur famille dans une maisonnette de bois de cinq cents et même de trois cents piastres, je dis que cette dépense de seize mille huit cent soixante-dix-huit piastres pour loger un curé, deux vicaires et leur servante, en tout, quatre célibataires, est une honte et un scandale. Pis que cela: c'est un défi... c'est une moquerie et une insulte à la pauvreté du peuple misérable et chargé d'obligations.



Le *Nord* a raison de dire: "On nous dira, dans cent ans, si tout cela avance bien les affaires affaires de la religion!" Profonde pensée à laquelle le clergé canadien devrait, une bonne fois, réfléchir profondément. Je crois, comme on nous l'enseigne, que l'intégrité de la foi dans les cœurs est intimement liée au respect que chacun doit professer pour les ministres de la religion. Eh bien, cette vérité, si c'en est une, devrait, il semble, influencer au plus haut point nos curés canadiens et leur faire craindre, sinon pour eux-mêmes, du moins pour la cause dont ils se proclament les champions, de heurter trop brutalement les sentiments populaires. Quand le cultivateur connaît si bien la valeur d'un morceau de pain pour l'avoir lui-même arraché à la terre au prix de ses sueurs; quand le petit ouvrier doit abandonner le tiers, parfois la moitié de son salaire pour payer le loyer de l'appartement qu'il occupe, il s'impatiente, il s'indigne d'entendre ceux qui ne manquent de rien et logent dans des châteaux lui prêcher la résignation à son sort et la soumission à la volonté de Dieu.

Quel est ce Dieu, marmure-t-il, qui souffre que le peuple trime et endure des privations, alors qu'il laisse les disciples de son Fils mort en croix se gorger de vin et de victuailles et se faire raser de frais tous les matins! Que veulent dire ces paroles de Jésus-Christ: "Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie"? et qu'est-ce que ces autres de Saint Paul: "Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ"? Or, a-t-on jamais entendu dire que l'apôtre citoyen romain ait permis que, de son vivant, on lui érigeât des monuments de seize mille huit cent soixante-dix-huit mille piastres?... Le Maître lui-même n'avait pas une pierre où reposer sa tête.

Le disciple est-il donc plus que le Maître? "Que celui qui veut être mon disciple, a enseigné le divin Supplicié du Golgotha, se renonce soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive." Où voit-on quelque part dans l'Évangile que Jésus ait recommandé de pressurer les populations pour élever des châteaux aux successeurs de ceux qu'il devait plus tard envoyer à travers le monde, un bâton à la main et des sandales aux pieds, pour enseigner aux hommes, par l'exemple et la parole, à garder tout ce qu'il avait commandé?

++

Au fait, ce serait une croix suffisamment lourde à porter pour nos curés modernes que de se charger les épaules de leurs maisons à tourelles, à flèche et à véranda pour refaire, à l'exemple de Jésus-Christ trainant le bois de son supplice, la route douloureuse du calvaire.

C'est tout le mal que je leur veux, s'ils persistent à s'abreuver des sueurs du peuple qui, dans son inépuisable et incompréhensible bonne volonté, charge même les générations à venir pour payer le coût d'un presbytère.

**

Certes, je ne voudrais pas être plus sévère pour M. l'abbé Lafortune que pour tout autre, au contraire. Il n'est, sans doute, pas plus à blâmer que ses collègues dans le clergé qui, pour la plupart, ont fait comme lui et s'effrent en exemple à tous ces jeunes vicaires en quête de quelque cure dans nos grasses et naïves campagnes canadiennes.

Non, assurément; car les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent.

UN PETIT CREVÉ

Pour copie conforme:

WILFRID GASCON.

P. S.—M. l'abbé G. Raison est invité à répondre dans le prochain numéro du *Nord*, le moins mauvais des trois journaux de Saint-Jérôme.

BROMA

Puissant tonique qui donne force, vigueur, santé.

Qui guérit la dépression nerveuse, faiblesse, tuberculose, consommation, dyspepsie, troubles de l'estomac, du foie et des reins. En vente partout.

Hors d'œuvre

Un mois après les élections législatives en France, la *Croix* de Paris, parlant des nombreux miracles attribués à saint Antoine de Padoue, se disait:

"Que demander au Faiseur de miracles?"

"La chute des politiques les plus dangereux, tels *Brisson*, *Goblet*, *Jaurès* et autres? C'est fait...."

Or, à peine un autre mois s'était écoulé après cette touchante action de grâces que voilà ce misérable *Brisson* chef du gouvernement en France.....!

Parbleu! un miracle a recommencé.

La loi de grâce vs. l'ancienne loi:

La même bonne gazette, dans le même inouïable article, dit encore:

"On a commencé, mais la prière doit être inopportune: frappez, frappez encore, frappez toujours, et la porte des processions s'ouvrira.

"Le "comment" du miracle ne nous appartient pas; il est nécessairement mystérieux. Sous l'ancienne loi, ce "comment" était terrible: la mer Rouge engloutissait une armée et son Pharaon; un ange exterminait en une nuit soixante-dix mille guerriers, etc. Sous la loi de grâce (!) le "comment" du miracle n'a plus ce caractère d'extermination, mais il n'est pas moins victorieux."

Permettez!... *Tolbiac*, *Jeanne d'Arc*, *Savonarole*, *Jean Huss*, *Bruno*, ces noms-là ne vous disent rien? Et les croisades où périrent des centaines de mille d'êtres humains? Et les guerres d'extermination décrétées par *Innocent III* contre les *Vaudois* et les *Albiges* qui firent, au dire des légats du pape, plus de 200,000 victimes? Et l'incendie de "Béziers" où se fit, témoigne *Chateaubriand*, le plus grand massacre qui se fût jamais fait dans le monde entier, car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tétaient, on les tuait et faisait mourir...?

Et l'aimable guet-apens de 1572 connu sous le nom de la *Saint-Barthélémy*, encore cent mille morts, n'est-ce pas? Et les dragonnades, et les crimes innombrables perpétrés par le *Saint-Office*, tout cela s'est produit sous la loi de grâce, vous n'en disconviez pas, je pense?

Alors, je ne vois qu'une différence entre la loi de grâce et l'ancienne loi: sous l'ancienne, Dieu conduisait seul sa besogne qui se faisait bien plus efficacement; tandis que sous la nouvelle, Il a commis la maladresse de s'en rapporter aux hommes qui ont tout gâché.

Sinistres farceurs! misérables imbéciles!...

"L'Union n'ayant pas atteint le but que l'on se proposait, c'est-à-dire étouffer, ou pour le moins, amoindrir l'influence française, on a imaginé le pacte fédéral, et si le pacte fédéral ne suffit pas, on inventera autre chose: la fé-